

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PC 024 210 24 D0013

Commune de HAUTEFORT

date de dépôt : 06/08/2024

demandeur : Monsieur GERAL LUDOVIC

pour : CONSTRUCTION GARAGE INDÉPENDANT 5 m X 4 m

adresse terrain : 217 ROUTE DE BEAUVIEUX,
HAUTEFORT (24390)

Parcelle(s) : 210 BE 232, 210 BE 233

ARRÊTÉ**accordant un permis de construire
au nom de la commune de HAUTEFORT****Le maire de HAUTEFORT,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 06/08/2024 par Monsieur GERAL LUDOVIC demeurant 217 ROUTE DE BEAUVIEUX, HAUTEFORT (24390) ;

Vu l'objet de la demande:

- pour LA CONSTRUCTION GARAGE INDÉPENDANT 5 m X 4 m ;
- sur un terrain situé 217 ROUTE DE BEAUVIEUX, HAUTEFORT (24390) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée le 07/08/2008 et révisée le 06/12/2013 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11/09/2023 approuvant la seconde révision de la carte communale et l'arrêté préfectoral en date du 23/02/2024 ;

Vu la délibération du Conseil général de la Dordogne en date du 24/06/2011 instaurant la Taxe d'Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune instaurant la taxe d'aménagement en date du 18/10/2021 applicable à compter du 01/01/2022 ;

Vu l'avis de dépôt affiché en Mairie en date du 07/08/2024 ;

ARRÊTE**Article unique**

Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à HAUTEFORT

Le 05/09/2024

Le Maire, Jean-Louis PUJOLS



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.